

E-Learning : IMMO53 Loi Le Meur : les essentiels de la loi Airbnb ou meublés de tourisme

DURÉE

0,06250 jours (soit 30 minutes)

PRIX

45 € par participant

Soit 54 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, mandataires ...

- Professionnels de l'assurance

- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...

- Diagnostiqueurs immobiliers

- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...)

parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- **Identifier** les principales dispositions de la loi Le Meur encadrant la location de courte durée.
- **Expliquer** les impacts de ces nouvelles réglementations sur les propriétaires, les municipalités et les locataires.
- **Analyser** les obligations légales liées à la déclaration des logements et aux limitations de durée de location.
- **Appliquer** les règles relatives aux exigences énergétiques des meublés de tourisme.
- **Évaluer** les risques et sanctions encourus en cas de non-respect des nouvelles réglementations.
- **Comparer** les avantages et inconvénients de cette loi pour les différentes parties prenantes (propriétaires, plateformes, municipalités).

**PROGRAMME****1 - Les changements apportés par cette Loi**

- VIDEO - Les changements apportés par cette loi 4'40
- Identifier les principaux enjeux liés à la loi Le Meur
- Comprendre le principe de limitation de location
- Identifier les mesures possibles pour les municipalités en zones tendues
- Comprendre l'enregistrement des locations

2 - Les sanctions prévues

- VIDEO - Les changements apportés par cette loi 2'14



- Assimiler les exigences de performance énergétique des meublés de tourisme
- Comprendre les sanctions en cas de non-respect des règles
- Identifier les outils et les mesures à disposition des commune pour réguler les meublés touristiques

3 - Ce qu'il faut retenir

- VIDEO - Ce qu'il faut retenir 00'48
- Lecture et téléchargement du guide



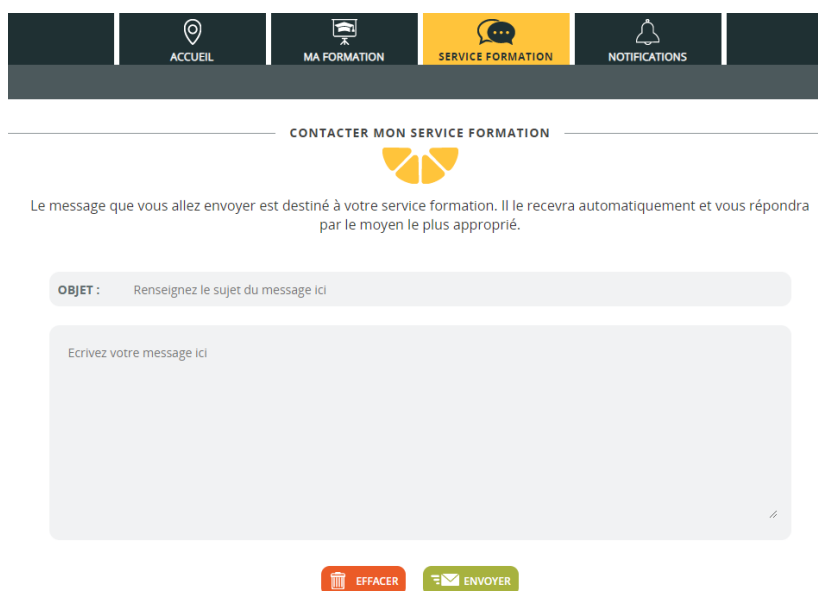
VALIDATION



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.